



Siègera, siègera pas !!!!!

Un comité technique paritaire devait se tenir le 18 décembre 2008 dans le Pas de Calais et le 19 décembre 2008 dans le Nord.

Dans un contexte de tensions certaines, la CGT PJJ aurait pu sans état d'âme s'associer au choix de certains élus désertant l'instance, tant il peut paraître vain et inutile de siéger dans une telle enceinte, quand notre administration confond management et autoritarisme, et ne fonctionne plus que de manière verticale, en usant et abusant des oukases et des injonctions, y compris contradictoires.

Pour autant, la CGT a fait le choix de siéger dans ces instances départementales, dans **l'intérêt des personnels, des jeunes** qui nous sont confiés, et pour **la défense de nos missions** de service public d'éducation et de protection des **mineurs délinquants et en danger**.

Nous devons débattre des projets de services, en vue du passage au CROSMS en 2009, du projet d'organisation départementale engendrant de gros changements pour certains services, donc pour nombre de personnels..., alors même que nous doutons de la capacité de l'Administration de doter ces mêmes structures des moyens de fonctionnement idoines.

Les orientations actuelles de la PJJ, prises dans le cadre de la RGPP, sont néfastes à tout point de vue : pour les personnels, pour les mineurs et jeunes majeurs confiés aux services publics et associatifs, et plus largement pour le service public de Protection Judiciaire de la Jeunesse, - et nous les combattons avec l'ensemble des personnels.

Nous affirmons clairement que les choix engagés par le Ministère de la Justice à travers le Projet de Service National, en application des travaux préparatoires du décret de refonte des missions du Ministère de la Justice n° 2008-689 du 09 juillet 2008, constituent une erreur fondamentale pour la PJJ.

L'abandon du civil par la PJJ entraînera une dégradation majeure des conditions de travail, et renforcera la violence institutionnelle et la stigmatisation des mineurs délinquants, ségrégant le dispositif de prise en charge des jeunes en difficulté, et allant vers toujours plus de répressif.

Par ailleurs, avec quelques années de recul, on observera que les nouveaux modes d'organisation et de gestion ne généreront aucune économie réelle, mais que par contre l'institution aura perdu énormément, en termes d'efficacité, et en capacité de pilotage.

Elle aura également perdu en termes d'engagement professionnel de ses agents, qui se sentent aujourd'hui trompés et écoeurés.

La CGT PJJ et les personnels exigent la transparence, le respect de la loi et des procédures réglementaires, - avec en premier lieu la création officielle des nouveaux services -, et un accompagnement réel des agents que l'administration entend aujourd'hui contraindre à des mobilités, ou tout « simplement » aux licenciements.

Nous refusons qu'un seul personnel titulaire ou contractuel, se retrouve sur le carreau du fait de la RGPP, et que la PJJ s'exonère des responsabilités qui sont celles de tout employeur s'engageant dans un plan de restructuration et de licenciements.

Nous nous opposons à toute suppression de postes, et nous rappelons aujourd'hui le lourd passif d'années antérieures d'une gestion aussi aventureuse que contradictoire !!!

En ne prenant pas en compte à leur juste mesure les revendications des organisations syndicales et les aspirations des personnels, la direction de la PJJ s'expose à un conflit social majeur et durable, et cela dès les prochaines semaines.

La CGT PJJ continuera donc de siéger dans toutes les instances où les suffrages des professionnels l'ont portée, défendra tous les personnels, et proposera des solutions individuelles et collectives permettant de contrer le déni des règles administratives et juridiques.

Cette mauvaise gestion n'est rien d'autre que l'illustration de la manière dont l'Administration entend aujourd'hui mener une réforme catastrophique contre l'institution, les savoir-faire éducatifs, les personnels, ainsi que les mineurs et jeunes majeurs placés sous main de Justice !!!

Ensemble nous gagnerons !

La CGT PJJ Nord Pas de Calais